



Puis je poser mes congés de la façon indiquer suivante

Par **allieres**, le **26/03/2012** à **15:15**

Bonjour,

Voila il me reste 8 jours de mes congés, je suis sur des semaine de 6 jours pour poser les congés, bien que je ne travailles pas les samedi, mais c'est dans la convention.

ma question est la suivante, j'aimerais poser du mercredi 16 mai au vendredi 25 mai inclus cela fait 8 jours, ai-je le droit, ou doit je obligatoirement compter le samedi ?

merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **26/03/2012** à **15:23**

Bonjour,

Si les congés payés sont gérés en jours ouvrables à raison de l'acquisition de 2,5 jours ouvrables par mois de travail, le samedi sera décompté du solde restant...

Par **allieres**, le **26/03/2012** à **15:34**

oui mais justement si je pose à partir du mercredi il n'y a pas assez de jours pour le samedi, c'est justement pour cela que je pose la question ?

va t on me prendre la journée sur les prochains congés ou non ?

Par **P.M.**, le **26/03/2012** à **16:03**

Ben oui, mais dans ce cas, il va bien falloir prendre un jour de moins car l'employeur n'est pas obligé de vous accorder des congés payés par anticipation...